



Monsieur le Président, chers collègues

1. Pour la première fois depuis 1999, un conflit ouvert a éclaté entre deux États participants de l'OSCE. Notre organisation doit en tirer les enseignements. En ce qui concerne l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie, une solution politique conforme aux principes de l'ONU et de l'OSCE, respectant également la souveraineté de la Géorgie et la volonté démocratique des populations, doit être dégagée pacifiquement. L'OSCE a toutes les ressources pour contribuer de manière décisive à l'élaboration d'une telle solution.
2. L'OSCE aurait-elle pu empêcher le conflit armé? Sans revenir sur les origines du conflit, qui doivent être par ailleurs élucidées, il reste à déterminer si le système d'alerte précoce de l'OSCE a bien fonctionné: nous constatons que les mécanismes d'information et de consultation prévus pour ces situations de conflit ont été utilisés, le danger d'une escalade n'a donc pas été ignoré. Et cependant, il n'a pas été possible d'empêcher l'éclatement du conflit.
3. En tout état de cause, l'OSCE est tout de même la dernière plateforme commune encore disponible pour les États parties à un conflit dans la région européenne. Elle a, après le conflit, vocation à restaurer le dialogue et à mettre en place une gestion efficace des suites de la crise.
4. Dans ce contexte, il est très important aux yeux de la Suisse de prolonger le mandat de la mission de l'OSCE en Géorgie. Une étroite collaboration avec la mission des observateurs des Nations Unies doit être maintenue, car les deux missions sont complémentaires. L'OSCE doit aussi mettre à profit la dimension nouvelle de l'engagement de l'Union européenne.
5. Tirant notamment les enseignements de l'incapacité de prévenir une situation telle qu'elle s'est produite en Géorgie, des personnalités éminentes ont plaidé en faveur d'une nouvelle architecture de sécurité européenne. Adapter le cadre et les instruments existants aux besoins avérés est une tâche que nous devons en effet assumer. Dans l'optique de la Suisse, il n'est pas nécessaire de postuler la nécessité d'un ordre de sécurité radicalement nouveau – mais un travail de fond doit être accompli pour rétablir la confiance dans ces instruments, avec une révision d'envergure. Nous croyons en particulier au rôle futur de l'OSCE : notre organisation couvre l'espace transatlantique, mais aussi l'espace eurasiatique, ce qui lui donne un avantage comparatif. Son concept de sécurité, étant multidimensionnel, est parfaitement adapté à la complexité des

risques auxquels ont à faire face les États participants aujourd'hui. Et de ce fait, l'OSCE est le forum taillé sur mesure pour l'élaboration des nouveaux formats de sécurité paneuropéenne.

6. Il est certain avant tout que l'OSCE doit être dotée d'une personnalité juridique propre pour faciliter la tâche de ses missions sur le terrain. La Suisse est d'avis qu'il conviendrait également d'augmenter la capacité d'action du Secrétariat général et d'améliorer la coopération avec les Nations Unies et le Conseil de l'Europe.
7. La question demeure cependant : est-il encore raisonnable de se restreindre à des décisions prises à l'unanimité lorsque la crise menace ? En d'autres termes, les instruments de l'OSCE sont-ils suffisamment performants ? Ces questions, portées au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, doivent nous amener à de nouvelles impulsions.
8. Si la guerre en Géorgie nous a tous beaucoup préoccupés, nous ne devons pas oublier pour autant le bon travail accompli par l'OSCE dans ses différentes enceintes, mais aussi sur place dans les États participants. Nous tenons donc à saluer ici les efforts qui ont été déployés pour mettre en œuvre et pour adapter le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Nous saluons aussi les progrès réalisés dans le cadre du dialogue au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité.
9. L'importance de la dimension humaine, quant à elle, ne saurait être sous-estimée – qu'il s'agisse des observateurs électoraux, qu'il s'agisse du soutien qu'ils apportent aux États participants pour la tenue d'élections libres et équitables, ou qu'il s'agisse des décisions soumises ici même pour adoption et concernant la traite des êtres humains, les Roms et les Sintis, la tolérance et la non-discrimination. Ces résolutions s'inscrivent toutes dans la tradition de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, que les Nations Unies célèbre cette année dans des manifestations commémoratives à Genève et à New York.
10. Je ne voudrais pas terminer sans remercier la présidence finlandaise de tous les efforts qu'elle aura déployés au cours de cette année pour affirmer le rôle de l'OSCE, et formuler des vœux chaleureux pour le succès de la présidence de la Grèce dans l'accomplissement des nombreuses missions qui l'attendent l'an prochain.